



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LVIII)/3
8 novembre 2024

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION
Du 2 au 6 décembre 2024
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR
LES TRAVAUX DE PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Un total de dix-neuf (19) projets ainsi que trois (3) Activités reposant sur un projet du Programme de travail biennal (PTB) approuvé sont aujourd'hui en cours d'exécution. Au moment de la préparation du présent rapport, aucun projet ni Activité du PTB reposant sur un projet n'étaient en attente de la signature de leur accord pour démarrer leurs activités. Neuf (9) projets et avant-projets approuvés restent en attente de leur financement intégral. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories:

- A. Les projets et avant-projets en cours d'exécution;
- B. Les Activités du PTB reposant sur un projet qui sont en cours d'exécution;
- C. Les projets, avant-projets et Activités du PTB reposant sur un projet en attente de leur accord d'exécution; et
- D. Les projets et avant-projets en attente d'un financement.

A. PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

- (1) **PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau (Sumatra) en Indonésie – Phase I**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	492 014
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
Gouvernement de la République de Corée	\$EU	250 000	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	11 424
<i>Sinarmas Forestry & Partners</i>		\$EU	230 590

Agence d'exécution: Agence de normalisation des instruments environnementaux et forestiers (*Agency for Standardization of Environment and Forestry Instruments, ASEFI*)

Période d'approbation: Rev.3: approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: Avril 2023 / Phase I - 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et sa validité a été prorogée à la demande du Ministère indonésien de la conservation environnementale et de la foresterie en accord avec les règles et procédures de l'OIBT. Le projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018 et un montant additionnel de 150 000 \$EU a été annoncé lors de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019.

L'agence d'exécution a révisé le document de projet approuvé pour l'articuler en une Phase I et une Phase II afin de tenir compte du fait que les fonds du projet étaient mis à disposition pour mise en œuvre immédiate. La proposition révisée a été approuvée en septembre 2021 dans le cadre de la procédure de non-objection en ligne. L'accord de projet relatif à la Phase I a été finalisé en décembre 2022 et la première tranche de fonds du projet a été décaissée en avril 2023, après que les dispositions administratives nécessaires aient été prises.

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR), qui couvre une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra, a été désignée en 2009 réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO.

L'objectif premier du projet consiste à renforcer le cadre de gestion durable et de conservation du GSK-BR. Il répond à plusieurs faiblesses majeures, à savoir l'absence d'un plan de gestion stratégique intégré,

la faible capacité des institutions concernées à mettre en œuvre le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales dans les opérations de gestion.

En date de 2024, la mise en œuvre du projet avait enregistré des avancées notables comme suit:

- Des groupes de discussion portant sur le cadre de planification du GSK-BR ont été organisés avec les principales parties prenantes. Les principaux résultats qui en sont ressortis sont les suivants: la nécessité d'une collaboration, d'une cartographie précise et d'une gestion solide des données pour assurer un cadre de planification plus durable. Les parties prenantes ont également souligné l'importance de mener un suivi et d'une évaluation périodiques afin de l'améliorer en continu.
- Publication d'un article intitulé «BSILHK démarre avec l'ensemble des parties prenantes une nouvelle action de protection des paysages dans la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil» dans plusieurs médias, dont *Agro Indonesia*, *Suara Karya.co.id*, *Forest Insight*, *Riau Antra News*, etc.
- En janvier 2024, élaboration du Plan de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (2024-2028), qui met l'accent sur la conservation de la biodiversité, le développement durable et l'appui à la recherche. La Réserve est divisée en zones centrale, tampon et de transition, avec des objectifs de gestion distincts attribués à chacune. Les principaux défis à relever sont la déforestation, l'exploitation forestière illégale et les incendies de tourbière. Ce Plan de gestion intégré propose des actions à mettre en œuvre en collaboration avec le gouvernement, le secteur privé et les communautés locales dans l'optique d'atteindre de multiples objectifs. La Réserve vise également à améliorer l'écotourisme et des moyens de subsistance durables tout en renforçant la gestion de l'eau et les efforts en matière de prévention des incendies.
- En juin 2024, le rapport actualisé sur les données biophysiques et socio-économiques du GSK-BR a été publié, détaillant à la fois les données écologiques et socio-économiques. Le rapport a mis en évidence plusieurs défis critiques, notamment la perte d'habitats, la déforestation et les menaces pesant sur la faune, en particulier sur les espèces menacées telles que le tigre et l'éléphant de Sumatra, en raison de la conversion des terres. Il recense plus de 200 espèces de plantes et 172 espèces d'oiseaux et souligne le besoin urgent de conserver la biodiversité. Les activités humaines, notamment l'exploitation forestière illégale, ont des conséquences sur l'écosystème. Ses recommandations portent notamment sur le reboisement, des corridors pour la faune, des moyens de subsistance durables et des stratégies de prévention des incendies. La gestion collaborative et les programmes de conservation communautaires sont essentiels pour concilier développement et protection de l'environnement.
- De décembre 2023 à janvier 2024, le consortium FKKM de la région de Riau a mené une série de dialogues avec les parties prenantes dans 15 villages situés dans huit sous-districts de deux régences (Siak et Bengkalis) pour sensibiliser aux avantages de la désignation du site et des zones environnantes en tant que réserve de biosphère. Grâce aux discussions de groupe, plusieurs activités génératrices de revenus ont été identifiées, y compris l'élevage bovin (qui fait l'objet d'une forte demande du marché), l'apiculture pour la production de miel, et la riziculture bio. D'autres sources de revenus potentielles comprennent l'artisanat du tissage et la pisciculture.

(2) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	668 313
Budget de l'OIBT:		\$EU	606 313
Gouvernement du Japon:	\$EU	606 313	
Gouvernement de la PNG:		\$EU	62 000

Agence d'exécution: Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Période d'approbation: Rev.3: approuvée en mars 2017

Date de lancement et durée: Mars 2020 / 36 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet:

Première prorogation jusqu'au 31 mai 2023 (NOLF.22-0037)
Deuxième prorogation jusqu'au 30 novembre 2023 (NOLF.23-0022)

Le document de projet révisé, qui a été ajusté en fonction du budget réduit, a été approuvé en mars 2017. Son financement a été obtenu cette même année. L'accord de projet en régissant l'exécution a été dûment signé en février 2019 au terme d'un processus de concertation prolongée et la mise en œuvre du projet a officiellement démarré en mars 2020.

L'objectif de développement du projet est de renforcer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des communautés et leur stabilité sociale. L'objectif spécifique du projet consiste à instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et le mécanisme REDD+, et aider les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet ont été mises en œuvre en collaboration avec six partenaires CFM.

Le projet est attaché à réaliser quatre produits spécifiques, à savoir: i) une amélioration des pratiques de gestion forestière communautaire aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données; ii) des groupements de clans participant de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*); iii) un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+); et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

Au moment de la préparation de ce rapport, toutes les activités ont été achevées et un rapport d'achèvement a été soumis au Secrétariat en mai 2024. Le projet a développé un «kit d'outils pour les forestiers communautaires» contenant tous les matériaux développés, y compris les formulaires de collecte de données, les ressources relatives à la formation et la sensibilisation et les rapports techniques. L'outil est disponible sur: www.pip.com.pg/resources/community-foresters-tool-kit/welcome.html. D'autres produits de communication ont été mis à disposition dans un lecteur commun à l'usage des parties prenantes sur: <https://drive.google.com/drive/folders/1WarSK9TTLx5muvj6N6MLEEeffNOyf3Tn?usp=sharing>.

Regrettablement, malgré les relances que le Secrétariat a envoyées à plusieurs reprises, l'agence d'exécution n'a pas encore soumis son rapport d'audit financier final et n'a donné aucune indication de la date à laquelle il le serait. Le projet sera déclaré et considéré dûment achevé une fois qu'un rapport d'audit financier final satisfaisant aura été soumis.

(3) PD 808/16 Rev.5 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines - Phase I (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	828 718
Budget de l'OIBT:		\$EU	566 488
Gouvernement du Japon:	\$EU	320 000	
Gouvernement de la Côte d'Ivoire:		\$EU	262 230

Agence d'exécution: Société de développement des forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Rev.5: approuvée en mars 2023

Date de lancement et durée: Décembre 2023 / 24 mois (for Phase I)

La première approbation de ce projet de 36 mois a eu lieu en septembre 2019 via le système d'approbation électronique relatif au Cycle des projets de 2019. Il a ensuite été révisé puis de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT, ce conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil régissant la prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé, en 2021. Le projet a été partiellement financé avec un montant de 320 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon pendant la période intersessions entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Conseil international

des bois tropicaux (CIBT). Le projet ayant été partiellement financé, il a été révisé en un projet multiphasé, qui a été approuvé en mars 2023, la Phase I devant être mise en œuvre à l'aide du montant susmentionné. L'accord de projet régissant la Phase I du projet PD 808/16 Rev.5 (F) a été signé par toutes les parties en septembre 2023 et le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en décembre 2023 après qu'un rapport de lancement assorti d'un Plan des travaux détaillé jugés acceptables aient été transmis au Secrétariat de l'OIBT.

Ce projet a pour objectif de développement de contribuer à la gestion durable des écosystèmes de l'arbre à bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) situés dans la région de Bagoué en Côte d'Ivoire. Son objectif spécifique consiste à sauvegarder l'arbre à bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali qui se trouvent dans la région de Bagoué en Côte d'Ivoire. Trois produits sont attendus du projet: 1) les processus de propagation du bois de feuillus africains sont compris et maîtrisés; 2) l'utilisation du bois de feuillus africains est durable et maîtrisée; et 3) les épidémies de feux de brousse sont maîtrisées.

Depuis le début de la mise en œuvre du projet et conformément au dernier rapport d'avancement du projet et aux points saillants mensuels présentés par l'agence d'exécution, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet peuvent être principalement résumés comme suit:

- 232 900 plantules de *Pterocarpus erinaceus*, *Tectona grandis*, *Cassia siamea* et diverses espèces locales (*Khaya senegalensis*, *Ceiba pentandra*, *Azelia africana*) ont été produits pour reconstituer les paysages forestiers dégradés dans les zones cibles du projet.
- 325 hectares ont fait l'objet d'une prospection parcellaire, dont 103,98 hectares ont été plantés (système Taungya et bois énergie) dans la forêt classée de La Palée,
- Des enquêtes ethnobotaniques sur les connaissances traditionnelles concernant le *Pterocarpus erinaceus* ont été conduites dans les villages participant à la mise en œuvre du projet.
- Le comité de surveillance des parties prenantes a été créé pour faciliter les concertations régulières contribuant à leur participation à la mise en œuvre du projet,
- 13 villages situés dans cinq sous-préfectures limitrophes des forêts classées de La Palée et de Boundiali (Bagoué, Kabadougou, Kolia, Kouto et Waradougou) ont été sensibilisés à l'objectif et aux produits escomptés du projet,
- Les tests de germination des semences de *Pterocarpus erinaceus* réalisés par l'Université Peleforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo ont donné des résultats prometteurs avec 81% de taux de réussite associés à 100% de taux de survie des semences germées. Ces bons résultats ouvrent de nouvelles perspectives favorables pour diffuser les méthodes de germination, en vue d'étendre les activités de reconstitution adaptées aux paysages forestiers dégradés dans les zones cibles du projet, ainsi que dans d'autres zones non couvertes par le projet qui sont situées dans la partie nord de la Côte d'Ivoire.

Le Secrétariat de l'OIBT a effectué une mission de suivi (première réunion du Comité de pilotage du projet et visites de sites sélectionnés du projet du 24 au 26 septembre 2024.

(4) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Monduliri au Cambodge (Cambodge)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	480 758
Budget de l'OIBT:			\$EU	417 558
Gouvernement de la République de Corée	\$EU	267 557		
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000		
Gouvernement du Japon:	\$EU	50 000		
Gouvernement du Cambodge:			\$EU	63 200

Agence d'exécution: Administration des forêts, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches

Période d'approbation: Rev.2: approuvée en février 2021

Date de lancement et durée: Octobre 2021 / 36 mois

Ce projet a été initialement approuvé au cours du Cycle des projets de 2017. Il a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018. Des financements supplémentaires ont été annoncés par la République de Corée (167 557 \$EU) et par les États-Unis (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019, puis par les États-Unis (50 000 \$EU) et le Japon (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-sixième session du CIBT en novembre 2020. L'Agence d'exécution a révisé le document de projet approuvé sur la base des fonds du projet mis à disposition et celui-ci a été approuvé en février 2021.

Suite à la signature en juin 2021 de l'accord de projet régissant son exécution et de la finalisation de toutes les dispositions administratives relatives à sa mise en œuvre, l'agence d'exécution a commencé les activités du projet en octobre 2021. La deuxième réunion du Comité de pilotage du projet (CPP) s'est tenue en format hybride le 9 mai 2023 dans les locaux de l'Administration forestière du Cambodge en présence de 19 participants, dont des représentants des pays donateurs. La troisième réunion du CPP a eu lieu le 21 mars 2024 à Phnom Penh pour examiner les progrès du projet et formuler des recommandations stratégiques relatives à la poursuite de sa mise en œuvre. Le projet a une durée de 36 mois, prévue s'achever à la fin de septembre 2024. Cependant, l'agence d'exécution a demandé une prorogation de trois mois sans rallonge budgétaire, qui a été approuvée. Le projet devrait donc s'achever en décembre 2024.

Le projet a pour objectif d'encourager le développement durable du Programme forestier communautaire (CFP) par la diversification des moyens d'existence des communautés locales en appui à la mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts (GDF) au Cambodge en vue de favoriser la GDF communautaire et de réduire la pauvreté dans les communautés locales. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre efficacement en œuvre le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Monduliri qui figurent à la fois parmi les régions les plus riches en ressources forestières et celles où le taux de déforestation est le plus élevé.

Les produits escomptés du projet sont: i) la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée; ii) la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée; et iii) la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles a été renforcée.

En date de novembre 2024, la mise en œuvre du projet a enregistré les avancées suivantes:

Produit 1: la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée

- En 2023, 100 participants issus de 34 Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) situées dans les provinces de Kratie et de Monduliri ont reçu une formation sur la manière de rédiger des plans d'aménagement et de développement des forêts communautaires sur la base de lignes directrices nouvellement élaborées.
- 500 exemplaires des «Lignes directrices relatives à la préparation des plans d'aménagement et de développement des forêts communautaires» ont été distribués à l'administration forestière aux niveaux national et provincial, afin d'aider les communautés et l'administration à améliorer leur planification de la gestion forestière.
- Le Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF) a approuvé les Lignes directrices en juin 2023.
- Une évaluation du couvert forestier des provinces de Kratie et de Monduliri a été réalisée à l'aide de l'imagerie satellite, et des cartes ont été distribuées aux groupes forestiers communautaires pour les aider à réaliser des inventaires forestiers.

Produit 2: la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée

- Des fonds d'amorçage d'un total de 4 000 \$EU ont été distribués à quatre forêts communautaires, chaque famille recevant environ 100 à 250 \$EU. Cette initiative a aidé les communautés locales à

mettre en œuvre les plans de gestion forestière en leur permettant d'améliorer leurs moyens de subsistance grâce à l'agroforesterie et aux dispositifs de microcrédit.

- Dans la forêt communautaire de Sretouk (Mondulkiri), du bambou doux, du teck et du manioc ont été plantés sur 4 hectares de terres. En outre, un système d'irrigation a été installé pour améliorer la productivité de ces cultures pendant la saison sèche.
- Les projets agroforestiers, tels que la plantation associant cultures et arbres, ont contribué à la mise en œuvre des plans de gestion approuvés en intégrant des activités de subsistance durables.
- En janvier et février 2024, une formation à la procédure opérationnelle normalisée (POS) destinée aux patrouilles forestières communautaires a été organisée en présence de 52 participants, dont des membres de la communauté, des fonctionnaires forestiers provinciaux et des membres de la police locale. Cette formation a permis d'améliorer la capacité des communautés locales à gérer et à protéger efficacement les zones forestières.

Produit 3: la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles a été renforcée.

- Une procédure opérationnelle normalisée (POS) à destination des patrouilles forestières a été élaborée et 250 exemplaires ont été distribués aux parties prenantes concernées. Cette procédure a permis d'améliorer les capacités de suivi et d'application de la législation de l'administration forestière, notamment en ce qui concerne la prévention des activités illégales dans les forêts communautaires.
- Des patrouilles conjointes composées de membres des communautés et de l'administration forestière ont permis de restituer 36 hectares de terres faisant l'objet d'empiétements illicites, de supprimer 300 mètres de clôtures électriques illégales et de prévenir d'autres activités illégales telles que la production de charbon de bois.
- Un modèle de suivi et de rapport relatif aux opérations de foresterie communautaire a été développé. Des réunions de concertation sont prévues pour discuter de son format avec les parties prenantes des provinces de Kratie et de Mondulkiri. Cette initiative vise à renforcer la capacité de l'administration forestière à contrôler les performances des UFAC.

(5) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica (Costa Rica)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	422 165
Budget de l'OIBT:		\$EU	335 765
Gouvernement du Japon:	\$EU	235 765	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000	
Gouvernement du Costa Rica:		\$EU	86 400

Agence d'exécution: Institut des technologies du Costa Rica, École de foresterie/Centre de recherche sur l'innovation forestière (CIF)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée en novembre 2020

Date de lancement et durée: Juin 2022 / 36 mois

Ce projet a été approuvé pour la première fois en septembre 2018. Le projet a été partiellement financé à hauteur de 100 000 \$EU grâce à une généreuse contribution des États-Unis d'Amérique lors de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018 et sa validité a été prorogée jusqu'en novembre 2020. Un financement supplémentaire de 235 765 \$EU a été annoncé par le Japon lors de la cinquante-septième session du CIBT en novembre 2021. L'accord de projet a été dûment signé en avril 2022 et le premier décaissement des fonds de l'OIBT a été opéré en juin 2022.

L'objectif de développement du projet est de renforcer le reboisement à finalité commerciale au Costa Rica. Le projet vise spécifiquement à accroître la compétitivité du reboisement commercial en développant des dispositifs efficaces de financement de plantations forestières, en augmentant leur productivité et en développant des produits bois à haute valeur ajoutée, ce qui en retour améliorera les revenus des producteurs forestiers.

La deuxième réunion du Comité technique du projet (CTP) s'est tenue en octobre 2024 avec la participation de représentants des deux donateurs. Au cours de cette réunion, il a été noté que les activités du projet étaient mises en œuvre dans les délais prévus. Les activités achevées à ce jour comprennent l'identification des espèces d'arbres à des fins commerciales et l'amélioration génétique; l'identification des produits bois à valeur ajoutée et la production de prototypes; la formation à la gestion des nuisibles; les travaux de maintenance des essais d'amélioration génétique; et la rédaction de manuels sylvicoles destinés aux petits exploitants.

Les activités restantes comprennent la validation des schémas de financement développés, l'impression et la diffusion des manuels sylvicoles et la validation des prototypes de produits bois à valeur ajoutée en vue de leur adoption par la filière forestière.

Le projet est en bonne voie pour finaliser ses activités vers la fin du premier semestre 2025.

(6) PD 902/19 Rev.3 (F) Gestion du massif forestier du Haut-Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut-Baram, Sarawak, en Malaisie (Malaisie)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	1,358 783
Budget de l'OIBT:			\$EU	556 083
Ville de Bâle (Suisse):	\$EU	200 000		
Fonds Bruno Manser:	\$EU	200 000		
Gouvernement du Japon:	\$EU	100 000		
Non préaffectés:	\$EU	56 083		
Gouvernement de la Malaisie:			\$EU	802 700
Agence d'exécution:	Département forestier du Sarawak (FDS)			
Période d'approbation:	Rev.3: approuvée en octobre 2022			
Date de lancement et durée:	Septembre 2023 / 24 mois			

Ce projet a été approuvé en octobre 2020. Le Fonds Bruno Manser et le canton de la ville de Bâle (Suisse) ont contribué un financement de 400 000 \$EU au total. En outre, des fonds supplémentaires ont été apportés par le Gouvernement du Japon, les États-Unis d'Amérique et le Fonds pour le Partenariat de Bali au cours de la cinquante-septième session du CIBT en décembre 2021. L'agence d'exécution a révisé le descriptif de projet dans le but de mettre en œuvre les activités de terrain sur la base du financement obtenu. Ce descriptif de projet révisé a été approuvé en octobre 2022. L'accord de projet a été dûment signé en mars 2023 et l'agence d'exécution a lancé les activités du projet en septembre 2023.

Le projet vise à gérer la zone forestière du Haut-Baram dans l'optique de la conservation de la biodiversité et du développement socio-économique au profit des communautés locales. Son objectif spécifique consiste à renforcer la transformation rurale à travers la conservation et le développement durable dans le cadre d'une bonne gouvernance.

Des progrès partiels ont été enregistrés dans le cadre de certaines activités du projet, notamment la détermination des valeurs de cinq écosystèmes forestiers et l'appui au développement d'infrastructures et d'équipements de base dans les villages sélectionnés.

La deuxième réunion du Comité de pilotage du projet (CPP) a eu lieu en présence de certains donateurs, après une visite sur le terrain de l'UBFA par des fonctionnaires de l'OIBT et de la FDS en octobre 2024. Lors de l'ouverture de la réunion du CPP, le gouvernement du Sarawak a demandé l'arrêt du projet. Dans ses remarques d'ouverture, Datu Haji Hamden, Directeur des forêts, a déclaré: «Depuis le lancement du projet en septembre 2023, nous avons été confrontés à de nombreuses perturbations qui ont entravé nos progrès. Il s'agit notamment de la soumission de lettres officielles à des responsables de haut niveau, de manifestations à l'étranger et de la publication d'articles préjudiciables contenant des allégations non fondées contre le Sarawak et l'OIBT sans que les partenaires du projet aient été consultés.» Il a ajouté que «les aspirations changeantes et différentes de certaines parties prenantes, en particulier des organisations non gouvernementales, ont créé des défis insurmontables. En conséquence, par l'intermédiaire de son

Département des forêts, le Gouvernement du Sarawak a regrettamment demandé qu'il soit mis fin au projet UBFA en vertu de l'article XI, section 11.01 c de l'accord de projet, estimant que la poursuite de son approbation et de son financement ne servait plus les objectifs du projet».

Le Comité pourra souhaiter examiner la demande du gouvernement du Sarawak de mettre fin au projet conformément aux procédures de l'OIBT.

(7) PD 903/19 Rev.3 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie (Malaisie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	441 904
Budget de l'OIBT:		\$EU	261 904
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	140 000	
Gouvernement de l'Australie:	\$EU	121 904	
Gouvernement de la Malaisie:		\$EU	180 000

Agence d'exécution: Département forestier du Sarawak (FDS)

Période d'approbation: Mars 2024

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé en octobre 2020 et a été partiellement financé en juin 2022 (121 903,50 \$EU contribués par le Gouvernement de l'Australie), le solde ayant été abondé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique (140 000 USD) en novembre 2023. L'agence d'exécution a révisé le document de projet sur la base des fonds disponibles, qui a été approuvé en mars 2024, et l'accord de projet a été dûment signé en septembre 2024. Le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT, nécessaire au démarrage de la mise en œuvre du projet, sera effectué dès réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport de commencement acceptable de la part de l'agence d'exécution et de son premier plan d'opération annuel associé.

L'objectif de développement du projet consiste à valoriser la conservation de la biodiversité et la transformation de l'économie rurale. Son objectif spécifique est d'améliorer les moyens d'existence des communautés par l'utilisation durable des forêts et des ressources biologiques. Ces objectifs seront réalisés à travers trois produits: 1) une étude sur la manière de préserver la base de ressource forestière dans l'optique de sa gestion intégrée; 2) un processus de gestion efficace des écosystèmes et d'exploitation de la ressource; et 3) participation des communautés à l'écotourisme par le biais de meilleures installations et formations. Les acquis escomptés sont les suivants: a) une base de ressource forestière avec des fonctions bien définies et harmonisées, b) les raids des orangs-outangs sur les récoltes agricoles sont jugulés, c) de nouvelles activités sont initiées pour améliorer les moyens d'existence des communautés, d) des études sur les stocks de carbone présents dans divers types de forêts sont menées et des dispositifs d'échange des droits d'émission de carbone sont développés, e) les installations d'écotourisme culturel et de la nature sont améliorées, et f) un dispositif institutionnel destiné aux parties prenantes est créé pour la gestion de la SMCA.

(8) PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo - Phase II (Togo)

Budget et sources de financement:

Budget total (Phase I):		\$EU	260 268
Budget de l'OIBT (Phase I):		\$EU	200 000
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	200 000	
Gouvernement du Togo (Phase I):		\$EU	60 268

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Rev.3: approuvée en mars 2023

Date de lancement et durée: Août 2023 / 18 mois (pour la Phase I)

Ce projet de 36 mois a été approuvé pour la première fois en septembre 2019 via le système d'approbation électronique du Cycle des projets de 2019. Le projet a été partiellement financé moyennant un montant de 200 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon apportée dans l'intervalle entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième session du CIBT. Le projet ayant été partiellement financé, il a été révisé en un projet multiphasés, qui a été approuvé en mars 2023, la Phase I devant être mise en œuvre avec le montant mentionné ci-dessus.

L'accord de projet régissant la Phase I du projet a été signé par toutes les parties en mai 2023. Le décaissement de la première tranche des fonds OIBT a été opéré en août 2023 après la réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport initial acceptable et de son Plan des travaux détaillé connexe.

L'objectif global du projet est d'améliorer les conditions de vie de la population de la préfecture de Tône et de Tandjoaré grâce à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions. Les phases I et II du projet permettront d'obtenir les trois résultats suivants : (1) les ressources forestières sont utilisées de manière rationnelle; (2) les terres sont utilisées de manière durable; et (3) les parties prenantes sont organisées et ont une bonne connaissance de la gestion forestière.

Les avancées dans la mise en œuvre du projet peuvent se résumer comme suit:

- Outre le recrutement de prestataires de services intellectuels (consultants et sous-traitants nécessaires à la mise en œuvre de ce projet), l'agence d'exécution (ODEF-Togo) a acheté un véhicule, deux motos, deux ordinateurs et leurs accessoires.
- Les travaux des consultants et sous-traitants ont été retardés de plusieurs semaines en raison de la période des campagnes électorales et de la tenue des élections législatives et régionales au Togo, en avril 2024.
- Le sous-traitant (ONG-RAFIA) a soumis un premier rapport provisoire sur les aspects préparatoires de la formation nécessaire aux acteurs de terrain concernés, qui seront impliqués dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les modules de formation. Après la validation du rapport et des modules de formation par l'agence d'exécution du projet (ODEF-Togo), l'ONG-RAFIA travaillera à l'organisation des sessions de formation au cours du quatrième trimestre 2024.
- Le consultant national en études socio-économiques (M. Koffi KOMBATE), a produit une note méthodologique qui a été examinée et validée par l'agence d'exécution. Le consultant a également été présenté aux autorités locales dans les zones cibles du projet lors de la tournée de sensibilisation du 30 août 2024 pour faciliter son travail de consultant qui sera réalisé au cours du quatrième trimestre 2024.
- Le consultant national en gestion forestière participative (M. Moumouni BAWA) a livré une analyse provisoire qui identifie les parties prenantes pertinentes, une proposition de structure relative à un comité mixte de gestion et ses huit sous-comités associés, ainsi que les textes réglementaires y afférents. Un atelier s'est tenu à Dapaong (Togo) le 29 août 2024 pour examiner et valider le rapport du consultant.
- Profitant de la visite au Togo d'un diplomate de l'Ambassade du Japon, avec résidence à Abidjan (Côte d'Ivoire), M. SAKODA Takashi (Premier Secrétaire de l'Ambassade du Japon), les membres nationaux du Comité de pilotage du projet ont tenu une réunion, le 31 juillet 2024 pour le mettre au courant de l'état d'avancement du projet.

Le Secrétariat de l'OIBT a effectué du 16 au 18 septembre 2024 une mission de suivi (première réunion du Comité de pilotage du projet et visites sur certains sites du projet), en concertation avec le Ministère togolais de l'Environnement et des Ressources forestières.

(9) PD 916/21 Rev.2 (F) Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura en Colombie (Colombie)

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 599 582

Budget de l'OIBT:			\$EU	450 000
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	200 000		
Gouvernement des États-Unis	\$EU	250 000		
Gouvernement de la Colombie – Université de Tolima:			\$EU	102 152
Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black:			\$EU	47 430

Agence d'exécution:	Université de Tolima - Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black
Agence collaboratrice:	Ministère de l'environnement et du développement durable
Période d'approbation:	Rev.2: approuvée en mars 2023
Date de lancement et durée:	Novembre 2024 / 24 mois

Ce projet a été approuvé pour la première fois en septembre 2019. Il a été partiellement financé avec un montant de 200 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon contribué dans l'intervalle entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du CIBT, en sus du montant de 250 000 \$ EU obtenu des États-Unis en deux tranches (150 000 \$EU durant la cinquante-septième session du CIBT et 100 000 \$EU au cours de sa cinquante-huitième session). Le projet ayant été partiellement financé, à hauteur de 450 000 \$EU sur un total de 578 185 dollars \$EU, il a été révisé afin de réduire la part budgétaire de l'OIBT en fonction du montant total obtenu, soit 450 000 \$EU, en ajustant de manière idoine les activités prévues par le projet. Le projet révisé a été approuvé en mars 2023, en vue de sa mise en œuvre en deux phases comme suit:

- Une Phase I de 12 mois avec le budget de l'OIBT de 200 000 \$EU provenant du budget supplémentaire du Japon (avec pour condition/exigence préalable obligatoire que les fonds du budget supplémentaire du Japon soient utilisés dans les limites d'une période maximale ne devant pas excéder 12 mois (à savoir jusqu'en mars 2024). Toutefois, en raison du délai prolongé rencontré pour la signature de l'accord de projet, une prorogation a été accordée jusqu'en décembre 2024 par le Gouvernement du Japon.
- Une Phase II de 12 mois avec le budget de l'OIBT de 250 000 \$EU provenant de la contribution américaine dans le cadre du Cycle régulier des projets de l'OIBT.

Cette proposition de projet émane d'une préconisation du projet antérieur PD 415/06 Rev. 2 (M) «Systématisation et modélisation de l'information économique et technique en vue de former des professionnels de la production, de la transformation et du marketing des produits ligneux». Le projet a pour objet de contribuer à la mise en œuvre des programmes de gestion, de conservation et de restauration relatifs aux écosystèmes de la région colombo-Pacifique sur la base de régimes de plantation d'enrichissement et agroforestiers mis en place dans le cadre d'une approche reposant sur la gestion durable. Le projet a pour objectif spécifique de lancer un processus participatif en vue d'aider à améliorer le niveau de vie des communautés en tenant particulièrement compte des questions sexospécifiques pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts naturelles secondaires et des terres collectives de Bajo Calima, en République de Colombie.

L'accord de projet a été dûment signé en août 2024 et, au moment de la préparation du présent rapport, le Secrétariat procédait à l'examen des documents nécessaires au versement de la première tranche de fonds. Lors de la première réunion du Comité de pilotage du projet, qui a eu lieu en octobre 2024, l'agence d'exécution a montré que les dispositions étaient en place pour l'exécution du projet.

(10) PD 927/22 Rev.2 (F) Élaboration d'un système d'information sur le potentiel du bois et du carbone à accompagner la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud en Indonésie (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	268 320
Budget de l'OIBT:			\$EU	233 300
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	150 300		
Gouvernement de l'Australie:	\$EU	83 000		

Gouvernement du Kalimantan du
Sud:

\$EU 35 020

Agence d'exécution: Conseil régional de planification du Sud-Kalimantan
(BAPPEDA), Ministère indonésien de l'environnement et de la
foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Août 2023

Date de lancement et durée: Août 2024 / 30 mois

Le projet, issu d'une note conceptuelle (CN-21002/CN-523), a été approuvé en août 2023 par le biais de la procédure de non-objection en ligne. Le Ministère de l'environnement et des forêts procède actuellement à l'examen du projet d'accord de projet. Le projet vise à améliorer la planification et le suivi des pratiques de gestion durable des forêts dans le sud du Kalimantan, en Indonésie. Plus spécifiquement, le projet vise à établir un système complet d'information et de base de données sur le potentiel de production de bois et les émissions/le captage du carbone en vue de faciliter la prise de décision, d'identifier les opportunités et de suivre les progrès de la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud. Il est crucial de développer un système d'information robuste sur le potentiel de production de bois et de captage du carbone pour faire progresser la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud, où la filière bois est importante pour la croissance économique, les produits à valeur ajoutée et le potentiel d'exportation. Ce système jouera un rôle important pour faciliter la prise de décision fondée sur des données probantes, ce qui débouchera sur des pratiques de gestion forestière plus durables. Cela pourrait également se traduire par le développement de nouvelles industries forestières, la création d'emplois et la génération de revenus pour les communautés locales.

Pour garantir la réalisation efficace de la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud, le projet vise à réaliser trois produits:

- 1) Renforcer le système de recueil de données et d'informations pour évaluer les changements au niveau du couvert forestier, de la croissance forestière, des stocks de carbone, de la production de bois et des informations sociales afin de constituer une solide base dans l'optique de la gestion durable des forêts.
- 2) Améliorer les systèmes d'information sur le bois et le carbone en appui aux outils de prise de décision et aux mécanismes de suivi et d'évaluation permettant de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de gestion durable des forêts.
- 3) Améliorer la coordination des systèmes de réseau d'information sur les politiques de gestion durable des forêts avec l'investissement des gestionnaires forestiers, des décideurs politiques, des communautés locales, des universitaires et d'autres parties prenantes concernées en vue de faciliter la diffusion des informations essentielles et l'engagement des principales parties prenantes dans le processus de gestion durable des forêts.

Le processus de signature de l'accord de projet a été achevé en juillet 2024 et le décaissement de la première tranche de la part budgétaire de l'OIBT en faveur de l'agence d'exécution a été opéré en août 2024. Par conséquent, le projet est maintenant opérationnel. La réunion hybride de lancement du projet s'est tenue le 23 septembre 2024. La première réunion du Comité de pilotage du projet/Comité technique du projet et la visite sur le terrain sont prévues pour le premier semestre de 2025.

(11) PD 931/23 (F)

Favoriser la gestion durable des forêts et la consommation locale de bois par le renforcement des capacités et améliorer la réglementation dans la zone nord au Costa Rica (Costa Rica)

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 198 260

Budget de l'OIBT: \$EU 138 260

Gouvernement de la République de Corée: \$EU 138 370

CODEFORSA: \$EU 60 000

Agence d'exécution: Commission de développement forestier de San Carlos
(CODEFORSA)

Période d'approbation: Août 2023
Date de lancement et durée: Janvier 2024 / 24 mois

Ce projet, qui découle de la note conceptuelle CN-21005 après que la Corée a manifesté son intérêt à le financer lors de la cinquante-huitième session du CIBT en novembre 2022, a été approuvé en août 2023. L'accord de projet a été dûment signé en novembre 2024 et la mise en œuvre du projet a commencé en janvier 2024 suite au décaissement de la première tranche des fonds.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la conservation des ressources forestières et de la biodiversité grâce à une gestion durable des forêts et à l'augmentation des revenus des propriétaires forestiers du nord du Costa Rica, une région qui produit la majeure partie du bois dans le pays. L'objectif spécifique du projet consiste à favoriser la gestion durable des forêts à travers le développement des capacités des propriétaires forestiers, l'amélioration de la réglementation et des procédures et une demande accrue en bois local.

La première réunion du Comité technique du projet (CTP) a eu lieu en octobre 2024. Le CTP a noté que la mise en œuvre des activités du projet était en bonne voie. Les progrès ont été plus rapides que prévu concernant le produit 1, quatre des cinq unités forestières d'aménagement (UFA) ayant été déjà identifiées, et des plans de gestion forestière durable préparés pour trois d'entre elles. Les activités de renforcement des capacités au titre du produit 2 devraient être exécutées au cours des mois suivants.

Le CTP a également formulé des recommandations pour assurer une mise en œuvre efficace du produit 4, qui implique des campagnes de promotion et de communication à un stade ultérieur.

(12) PD 932/23 (F) Évaluation et diffusion des connaissances et des expériences en matière de conservation *ex-situ* et de plantation du Caoba dans la région du littoral nord au Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	123 294
Budget de l'OIBT:		\$EU	84 784
Gouvernement de la République de Corée:	\$EU	84 784	
COSTA VERDE:		\$EU	38 510

Agence d'exécution: *Costa Verde Iniciativa 20X20*
Période d'approbation: Août 2023
Date de lancement et durée: Novembre 2023 / 12 mois

Ce projet, qui découle de la note conceptuelle CN-22014 après que la Corée a fait part de son intérêt à le financer lors de la cinquante-huitième session du CIBT en novembre 2022, a été approuvé en août 2023. L'accord de projet a été dûment signé en novembre 2023 et la mise en œuvre du projet a commencé le même mois.

Essence de grande valeur marchande, le Caoba (*Swietenia macrophylla* King), qui croît en forêt tropicale humide, est désormais classé par la CITES espèce menacée d'extinction en raison de son exploitation forestière illégale et des nuisibles et maladies qui sévissent en forêt. Alors que le Pérou était un grand exportateur de cette essence dans les années 1990, il en importe aujourd'hui. L'objectif de développement du projet est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable du Caoba, une espèce en voie de disparition, dans la zone côtière nord du Pérou. Son objectif spécifique consiste à mener une analyse exhaustive des expériences fructueuses et des enseignements précieux tirés de la conservation *ex situ* et des plantations de Caoba dans la zone côtière nord du Pérou.

Selon le dernier rapport d'avancement, la mise en œuvre du projet a rencontré quelques retards, mais la plupart des activités du produit 1 (recueil, examen et systématisation des informations secondaires disponibles) ont été réalisées; les activités des produits 2 et 3 (accroître l'intérêt du gouvernement et des

entreprises pour l'investissement dans la conservation et la plantation de Caoba et renforcer l'intérêt social pour la conservation et la plantation de Caoba) sont en cours et ont été fusionnées en raison de leur complémentarité. Au moment de la préparation de ce rapport, le Secrétariat était en attente d'informations de la part de l'agence d'exécution concernant la date estimative de l'achèvement du projet.

(13) PD 934/23 Rev.1 (F) Renforcer la conservation du bois de rose (*Dalbergia* spp.), une essence en danger critique d'extinction, dans la Réserve naturelle de Dakrong et le Paysage de conservation de Dong Nai au Viet Nam (Viet Nam)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	160 826
Budget de l'OIBT:			\$EU	148 976
Gouvernement de l'Australie:	\$EU	100 000		
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	48 976		
CCD:			\$EU	11 850
Agence d'exécution:	Centre pour la conservation et la mise en valeur de la nature (CCD)			
Période d'approbation:	Octobre 2023			
Date de lancement et durée:	Avril 2024 / 24 mois			

Le projet, issu d'une note conceptuelle (CN-21007), a été approuvé en octobre 2023 par le biais de la procédure de non-objection en ligne. En termes de financement, le projet a obtenu 48 976 dollars des États-Unis en octobre 2022 et 100 000 dollars supplémentaires de la part de l'Australie en juin 2023. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural procède actuellement à l'examen du projet d'accord de projet.

Le projet vise à sensiblement améliorer la conservation à long terme des essences de bois de rose menacées au Viet Nam en impliquant activement les communautés locales dans la protection, la restauration et la gestion durable des populations de *D. oliveri* et de *D. cochinchinensis* dans la Réserve naturelle de Dakrong et le paysage de conservation de Dong Nai. Le Tamalan (*Dalbergia oliveri*) et le bois de rose du Siam (*Dalbergia cochinchinensis*), toutes deux en danger critique d'extinction, comptent actuellement parmi les plantes les plus menacées au Viet Nam. En raison de la forte demande commerciale et de l'exploitation forestière illégale dont elles font depuis longtemps l'objet, les populations naturelles de ces deux essences ont été considérablement réduites au point de disparaître localement dans de nombreuses aires de répartition connues. Petites, morcelées et principalement réparties entre des aires protégées, les populations restantes ne font l'objet d'aucun effort de conservation concret.

Les produits de ce projet seront réalisés grâce au renforcement des capacités des gardes forestiers, du personnel des aires protégées et des communautés locales en matière de protection des forêts, de conservation des plantes menacées et de gestion durable des forêts. Il élaborera et mettra également en œuvre un plan complet de gestion et de conservation pour *D. oliveri* et *D. cochinchinensis*. En outre, il mettra en œuvre des mesures visant à restaurer les populations de bois de rose par la régénération naturelle et la replantation dans les habitats dégradés. Le Gouvernement du Viet Nam bénéficiera de la préservation et de la restauration des populations de bois de rose ainsi que du renforcement des capacités du personnel concerné. Les modèles fructueux développés dans le cadre de ce projet seront également reproduits dans d'autres aires protégées pour d'autres espèces végétales menacées.

Le projet a officiellement démarré en avril 2024. Depuis, selon le rapport d'avancement soumis en juillet 2024, des avancées ont été enregistrées au niveau des activités 1.1 et 3.2, comme suit:

- Activité 1.1: l'équipe du projet s'est mise en rapport avec des organismes de recherche tels que l'Université forestière du Viet Nam, l'Institut d'écologie et de ressources biologiques, l'Académie des sciences forestières du Viet Nam, et les autorités de gestion des aires protégées telles que la Réserve naturelle de Dakrong (NR), la Réserve culturelle et naturelle de Dong Nai (CNR) et le Parc national de Cat Tien afin de recueillir des rapports et des documents relatifs à *Dalbergia cochinchinensis* et *D. oliveri* ainsi qu'à leur situation biologique et écologique et des cartes forestières pour documenter la préparation de l'enquête de terrain sur la population de bois de rose. Le projet a mobilisé le personnel

du projet et les consultants nationaux (biologiste de conservation des plantes, spécialiste de la foresterie communautaire, spécialiste de la conservation des plantes et spécialiste de la gestion forestière) pour mener des activités de terrain dans la Réserve nationale de Dakrong et la Réserve nationale de Dong Nai.

- Activité 3.2: l'équipe du projet a mené une enquête de terrain auprès de certains ménages locaux afin d'identifier les sites adaptés à la création de pépinières locales de bois de rose.

L'agence d'exécution a soumis au Secrétariat un rapport d'avancement du projet couvrant les activités jusqu'en juin 2024, qui est disponible sur demande (*en anglais uniquement*). Une mission de suivi du projet est prévue en octobre 2024.

(14) PP-A/56-342A Renforcement des normes de la GDF et du cadre de la légalité du bois au Myanmar (Myanmar)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	518 790
Budget de l'OIBT:		\$EU	378 930
Japon:	\$EU	378 930	
MFCC (en nature):		\$EU	139 860

Agence d'exécution: Comité de certification des forêts du Myanmar (*Forest Certification Committee, MFCC*)

Date de lancement et durée: Février 2021 / 24 mois
Nouvelle date approuvée: Première prorogation jusqu'au 31 janvier 2024 (NOL F23-0018)
d'achèvement du projet: Deuxième prorogation jusqu'au 30 mars 2024 (NOL F24-0003)

L'accord de projet a été dûment signé en janvier 2021 et l'agence d'exécution a démarré les activités du projet en février 2021. En raison de la pandémie de Covid-19, la mise en œuvre de certaines activités a été retardée et la durée du projet a été prolongée jusqu'à la fin du mois de mars 2024.

L'objectif du projet est de contribuer à faire avancer sensiblement la gestion durable des forêts au Myanmar en renforçant les dispositifs nationaux de certification de la gestion forestière et de la chaîne de contrôle ainsi que le Système de vérification de la légalité du bois. Il prévoit de traiter les défis auxquels le Myanmar est confronté sur le plan de l'accès au marché du bois et s'attachera à améliorer en continu le Dispositif de certification forestière du Myanmar (MFCS) ainsi que le Système de vérification de la légalité du bois du Myanmar (MTLAS).

Selon le rapport d'achèvement de l'agence d'exécution soumis en juillet 2024, les principales réalisations comprennent le lancement de programmes de formation à la certification de la gestion forestière et à la chaîne de contrôle, qui sont axés sur les normes du Programme de reconnaissance des dispositifs de certification forestière (PEFC), les systèmes de diligence raisonnable, les méthodes de la chaîne de contrôle et la certification multisites; le MFCC, en collaboration avec *Green Gold Industry*, a élaboré et mis en œuvre un système de numérisation de traçabilité du bois (DTTS), qui comprend la mise en place d'un programme de formation des formateurs; le Système de vérification de la légalité du bois du Myanmar (MTLAS) et le Système de certification forestière du Myanmar (MFCS) ont fait l'objet de révisions complètes; plusieurs manifestations destinées à partager les connaissances et à sensibiliser ont été organisées, et l'information actualisée a été régulièrement diffusée par l'intermédiaire du site web du MFCC, de bulletins d'information et de plateformes de réseaux sociaux.

Le MFCC a également organisé en mars et en juin 2024 des voyages d'étude au Viet Nam et en Malaisie, respectivement, afin de mieux comprendre l'élaboration des politiques forestières dans ces deux pays, en particulier en ce qui concerne les systèmes de certification forestière et de vérification de la légalité du bois.

Le rapport d'achèvement indique que le projet a apporté des contributions significatives au MFCC en permettant de réorganiser divers aspects de l'institution, ses systèmes et de mobiliser les parties prenantes. Cependant, en vue de pérenniser les acquis du projet, l'agence d'exécution demande que les fonds non dépensés d'un montant de 25 216 \$EU, moins le coût de l'audit final (qui est en cours par l'auditeur désigné par l'OIBT), servent à élaborer un plan de pérennisation. Par conséquent, le Comité pourra souhaiter prolonger le projet afin de permettre que le Secrétariat révise les activités connexes au plan de pérennisation et coordonner

l'emploi et la déclaration des fonds non dépensés, de sorte que le projet puisse être déclaré dûment achevé lors de la prochaine session du Comité.

(15) PP-A/59-351 Restauration communautaire des mangroves vulnérables touchées par des ouragans à travers l'autonomisation des communautés côtières et des femmes dans le delta de la Rewa à Fidji (Fidji)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	410 000
Budget de l'OIBT:		\$EU	350 000
Gouvernement du Japon:	\$EU	350 000	
Agence d'exécution:		\$EU	60 000

Agence d'exécution: Ministère fidjien des pêches et de la foresterie

Date de lancement et durée: Avril 2023 à mars 2024 / 12 mois
Première prorogation du projet: jusqu'en décembre 2024 (Lettre du Japon-MOFA du 25 mars 2024 et lettre de l'OIBT L.24-0021)

Le projet a été élaboré au début de 2023 dans le cadre du Programme budgétaire d'urgence du Japon, sur la base de l'achèvement réussi du projet PD 696/13 Rev.2 (F) intitulé «*Restauration communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Fidji*» qui a contribué à restaurer les écosystèmes de mangrove dégradés et offert aux populations locales, en particulier les femmes, diverses opportunités d'en tirer un revenu; et à l'élaboration de lignes directrices sur la gestion des mangroves avec le soutien de la Communauté du Pacifique Sud (CPS). L'accord de projet a été signé en juin 2023 par l'OIBT et le Ministère fidjien des pêches et des forêts, et le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en janvier 2024 à la suite d'une procédure de sélection et de recrutement du coordinateur du projet par le Département des forêts de Fidji qui a duré six mois.

L'objectif de développement de ce projet est de favoriser la conservation, la restauration et la gestion durable de l'écosystème des forêts de mangrove afin de contribuer à la résilience des communautés côtières et de l'écosystème des forêts de mangrove face aux catastrophes naturelles à Fidji. Son objectif spécifique vise à promouvoir la restauration communautaire des forêts de mangroves vulnérables touchées par les cyclones, grâce à l'autonomisation des communautés côtières, y compris les femmes. Le projet comporte quatre produits escomptés contribuant à la réalisation de l'objectif spécifique, à savoir: 1) Les communautés locales sont formées à l'adoption de la «*Directive relative à la gestion communautaire pour la réhabilitation et la restauration des mangroves à Fidji*» afin de renforcer la gouvernance des mangroves et les femmes sont habilitées à participer au processus de prise de décision pour l'amélioration des moyens de subsistance alternatifs existants; 2) Les zones humides côtières et de mangrove dégradées sont reconstituées afin d'atténuer le changement climatique grâce à l'augmentation du captage du carbone; 3) Les moyens sont donnés aux de mettre en œuvre une série de moyens de subsistance alternatifs viables, ce en réduisant la dépendance excessive à l'égard des ressources des zones humides côtières et de mangrove pour leur subsistance et leur survie; et 4) La coordination des orientations politiques visant à améliorer la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles est renforcée.

Depuis la cinquante-septième session du Comité et conformément au dernier rapport d'avancement du projet soumis par l'agence d'exécution, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet peuvent être résumés comme suit:

- Six villages (Natila, Narocake, Naivakacau, Muanaira, Waicoka et Nasilai) ont reçu des déchets animaux frais de l'École d'agriculture de Navuso pour créer des sites de production de biogaz. À cette fin, des réservoirs d'eau ont été livrés et remplis chacun de 4 500 litres d'eau destinés à être mélangés aux déchets animaux.
- Après l'approbation des activités de sérigraphie, peinture sur tissu, fabrication de bijoux, couture et tissage, un atelier de formation a été organisé par le Programme d'autonomisation économique des femmes du Pacifique (PWEE). Après une semaine de formation, une soixantaine de participantes ont reçu des certificats garantis par le PWEE qui permettent à la Banque de développement de Fidji d'accorder des prêts à toute personne intéressée par la création d'une entreprise en rapport avec la formation dispensée dans la région. D'autres communautés ont été informées des résultats de cet

atelier de formation par le biais de pages Facebook et des demandes ont été formulées pour que des ateliers de formation similaires soient organisés par le PWEE dans d'autres villages.

- La formation des aidants a été entièrement préparée, mais le processus de décaissement a retardé sa tenue en raison du nouveau système de paiement imposé par le Gouvernement de Fidji. La formation sera dispensée au cours du quatrième trimestre 2024.
- Les activités du produit 2 ont été planifiées en collaboration avec des experts de l'Université du Pacifique Sud (USP) afin de fournir des conseils techniques aux communautés locales sur la sélection d'essences à bois de chauffage adaptées aux conditions écologiques de leurs terres, ce dans le but de réduire la pression humaine sur l'écosystème de mangrove à Fidji. Les connaissances traditionnelles seront prises en compte pour sélectionner les essences les mieux adaptées à ce milieu particulier, sachant que la plupart des terres qui seront utilisées pour planter des essences à bois de chauffage se trouvent au-dessous du niveau de la mer. Le delta de la Rewa et Tailevu sont considérés comme un écosystème forestier de mangrove très important qui doit faire l'objet de bonnes pratiques de conservation durable.
- Le sentier du village de Natila, qui est l'une des réalisations du projet, a été correctement construit par les villageois.

La nouvelle base de données du système de gestion financière de Fidji est l'une des principales difficultés à laquelle le projet est confronté en raison des retards dans le déblocage des fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités du projet, comme prévu dans le document de projet.

Le Secrétariat de l'OIBT a effectué, du 17 au 20 juin 2024, une mission de suivi (première réunion du Comité de pilotage du projet et visites sur certains sites du projet) avec la participation de l'Ambassade du Japon à Fidji.

(16) PP-A/59-352 Autonomisation des communautés en matière de gestion des forêts et de restauration des paysages forestiers dans le Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie (Malaisie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	479 500
Budget de l'OIBT:		\$EU	258 000
Gouvernement du Japon:	\$EU	258 000	
Gouvernement du Sarawak, Malaisie:		\$EU	221 500

Agence d'exécution: Département des forêts du Sarawak (FDS)

Date de lancement et durée: Septembre 2023 / 12 mois

Le projet a été développé au début de 2023 dans le cadre du Programme budgétaire supplémentaire d'urgence du Japon. L'accord de projet a été signé en mars 2023 et l'agence d'exécution a lancé les activités du projet au début de septembre 2023.

La proposition de projet vise à promouvoir l'autonomisation des communautés sur le plan de la gestion forestière et de la restauration des paysages forestiers dans le Massif forestier du Haut-Baram (UBFA), afin de mettre en place des moyens de subsistance durables et des communautés résilientes qui peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité des villages face aux catastrophes naturelles. En encourageant les pratiques de la gestion forestière durable et en diversifiant les moyens de subsistance, les villages seront en mesure de s'adapter à l'évolution des conditions et d'être moins tributaires de sources de revenus limitées. L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des forêts du Haut-Baram pour mettre en place des communautés et des écosystèmes résilients au niveau local. Son objectif spécifique consiste à responsabiliser les communautés locales en matière de gestion forestière et de restauration des paysages, pour favoriser ainsi des moyens de subsistance durables. Pour atteindre ces objectifs, le projet se concentrera sur les deux produits principaux suivants: i) l'autonomisation et la formation des communautés locales en matière de gestion durable des forêts et d'écotourisme communautaire; et ii) le renforcement de la restauration des paysages forestiers (RPF) suivant une approche collaborative impliquant la participation des communautés locales et l'élaboration de politiques de soutien.

La deuxième réunion du Comité technique du projet (CTP) a eu lieu en octobre 2024, conjointement avec le Comité de pilotage du projet PD 902/19 Rev.3 (F), au cours de laquelle les résultats suivants ont été communiqués:

- Des programmes de sensibilisation et des dialogues avec les communautés forestières axés sur la gestion durable des forêts, la certification, la résolution des conflits, la conservation et la constitution de forêts protégées ont été menés.
- Les capacités en matière d'écotourisme forestier communautaire avec 39 participants de 19 villages et en matière de câblage électrique, de menuiserie et d'ameublement avec 25 participants de 7 villages ont été renforcées.
- Des visites de référence ont eu lieu à Kibatangan (Sabah) et au Centre de découverte de la forêt pluviale avec la participation de 25 communautés de 16 villages en vue d'améliorer leurs connaissances sur l'écotourisme et la conservation *in situ*.
- La conférence sur la restauration des paysages forestiers de la région Asie-Pacifique a été organisée en août 2024, avec la participation d'environ 300 personnes.

Le projet a permis aux FDS de nouer des liens étroits avec les communautés de l'UBFA et d'apprendre à connaître leurs besoins immédiats. Lors de la réunion du CTP, l'agence d'exécution a sollicité une prorogation de deux mois sans rallonge budgétaire pour achever les activités d'amélioration de l'infrastructure communautaire dans trois villages et établir un site de démonstration de la restauration des paysages forestiers à Ba Data Bila et Long Kerong.

(17) PP-A/60-367 Amélioration critique des moyens d'existence locaux: actions urgentes de conservation et de développement ancrées dans les communautés du Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie (Malaisie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	289 039,24
Budget de l'OIBT:		\$EU	139 039,24
Gouvernement du Japon:	\$EU	139 039,24	
Gouvernement du Sarawak, Malaisie:		\$EU	150 000,00

Agence d'exécution: Département forestier du Sarawak (FDS)

Date de lancement et durée: À déterminer / 12 mois

Le Massif forestier zone du Haut Baram (UBFA), qui s'étend sur une superficie de 283 500 hectares, se compose de 32 communautés appartenant à différents groupes ethniques, dont les Penan (20), les Kenyah (8), les Kelabit (3) et les Saban (1), dont la culture, les coutumes, le contexte social et les besoins urgents diffèrent. L'UBFA revêt une importance considérable en raison de sa riche biodiversité, de son rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre écologique et de son importance en tant que ressource vitale pour les moyens de subsistance des communautés locales. Ce projet s'engage à répondre d'urgence aux besoins de subsistance pressants des groupes ethniques concernés à travers les 32 communautés de l'UBFA.

Le projet permettra d'améliorer la gestion de l'UBFA et de renforcer les moyens de subsistance des communautés locales en impliquant des groupes de femmes dans la diversification des activités économiques par le biais de leur formation et du renforcement de leurs capacités. Les démarches appliquées pour sa mise en œuvre tiendront compte des *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* (GEEW).

L'accord de projet a été dûment signé en septembre 2024, et il est prévu que les activités du projet commencent après le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT, qui sera effectué après réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport de lancement acceptable assorti de son Plan des travaux détaillé.

(18) PP-A/60-368 Renforcement de la résilience des communautés autochtones Maya dans les forêts tropicales de la péninsule du Yucatan par l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte du projet du Train Maya (Mexique)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	337 097
Budget de l'OIBT:		\$EU	227 097
Gouvernement du Japon:	\$EU	227 097	
Gouvernement du Mexique:		\$EU	110 000
Agence d'exécution:	École nationale d'enseignement supérieur, Unité de Merida, université nationale autonome du Mexique		
Date de lancement et durée:	À déterminer / 12 mois		

La péninsule du Yucatan recèle une remarquable richesse bioculturelle de par la diversité de ses écosystèmes et l'héritage de la culture maya. Cependant, en raison des changements récurrents de l'utilisation des terres dans la région, l'étendue des forêts tropicales, leurs services environnementaux et les connaissances traditionnelles associées à ces écosystèmes ont tous diminué. Les menaces actuelles sont liées à l'expansion de l'industrie, de l'agro-industrie, de l'élevage et du tourisme de masse. L'introduction du mégaprojet relatif au *Train Maya* dans la région vise à stimuler l'emploi et le développement économique, mais il risque d'avoir des répercussions imprévues sur l'environnement et les communautés indigènes locales. À cet égard, ce projet vise à:

1. Sauvegarder les écosystèmes et leurs espèces indigènes et endémiques en prévision des changements écologiques imminents, en formulant des recommandations fondées sur les résultats de la recherche.
2. Promouvoir des moyens de subsistance durables pour les communautés locales qui envisagent la conservation et l'utilisation durable des forêts tropicales, en favorisant le maintien de la biodiversité et en préservant leurs traditions et leurs connaissances.
3. Sensibiliser le public à l'importance des connaissances traditionnelles pour la gestion de la biodiversité, ainsi qu'à la pertinence des actions de préservation des forêts tropicales.

Les produits et activités proposés comprennent des travaux de recherche sur la flore, la faune, les services environnementaux et les connaissances traditionnelles; la formation aux stratégies de renforcement de l'économie locale; et la diffusion des sujets de recherche auprès des communautés et villes cibles, des décideurs et des responsables des politiques publiques.

Le projet, qui découle de la note conceptuelle CN-22022, a été développé en décembre 2023 par le biais du Programme budgétaire supplémentaire d'urgence du Japon. L'accord de projet a été dûment signé en septembre 2024 et, au moment de la préparation du présent rapport, l'agence d'exécution a soumis pour examen par le Secrétariat tous les documents nécessaires au décaissement de la première tranche.

(19) PP-A/60-370

Projet intégré de renforcement des régimes de gestion durable des forêts de type miombo en vue de lutter contre les processus de dégradation et dans l'optique de la sécurité alimentaire, de l'emploi en milieu rural et de mesures d'atténuation du changement climatique (Angola)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	197 544,09
Budget de l'OIBT:		\$EU	166 847,09
Gouvernement du Japon:	\$EU	166 847,09	
Gouvernement de l'Angola:		\$EU	30 697,00
Agence d'exécution:	Agence de développement forestier (Institut de développement forestier, IDF)		
Date de lancement et durée:	À déterminer / 12 mois		

Le projet a été élaboré dans le cadre du Programme budgétaire d'urgence du Japon, dans le but de prévenir et de lutter contre la rapide dégradation de l'écosystème des forêts de type miombo en Angola, laquelle, en raison de la conjoncture économique et de la crise financière qui a frappé le pays suite à la

pandémie de Covid-19, s'est aggravée au cours des cinq dernières années en raison de la surexploitation de certaines de ses espèces les plus précieuses. La dégradation des écosystèmes forestiers de type miombo a entraîné des inégalités et une extrême pauvreté (en particulier dans les économies rurales), ce qui rend les forêts, qui jouent un rôle de filet de sécurité sociale, susceptibles d'être envahies. Les fonds ont été mis à disposition par le Gouvernement du Japon pour la période de mise en œuvre du projet d'avril 2024 à mars 2025. Au terme du processus d'examen de l'accord par les parties signataires angolaises (Ministère de l'agriculture et des forêts, et la FDI) qui a duré six mois, l'accord de projet a été signé en septembre 2024 par toutes les parties prenantes au projet.

Ce projet, tout en accroissant leur couvert forestier, contribuera à inverser la dégradation des écosystèmes forestiers de type miombo avec la participation des principales parties prenantes, y compris les communautés locales des zones cibles du projet, les entreprises du bois et autres parties prenantes forestières, dans les provinces du centre, du sud et de l'est de l'Angola. L'objectif spécifique du projet consiste à favoriser la reconstitution progressive des écosystèmes forestiers de type miombo dégradés avec la participation des principales parties prenantes, y compris les communautés locales des zones cibles du projet, les entreprises du bois et autres parties prenantes concernées.

Pour contribuer à atteindre l'objectif spécifique, deux produits sont escomptés de la mise en œuvre du projet, à savoir: 1) les cadres institutionnels et juridiques relatifs au suivi et à la surveillance des facteurs de dégradation des écosystèmes forestiers de type miombo sont élaborés en vue de les soumettre aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour un soutien financier; et 2) les pressions sur les écosystèmes forestiers de type miombo sont progressivement allégées grâce à leur reconstitution tout en contribuant à satisfaire de multiples besoins primaires: produits alimentaires de base, bois énergie (bois de chauffage et charbon de bois), bois de service, etc.

Le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT, nécessaire au démarrage de la mise en œuvre du projet, est en attente jusqu'à réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport de lancement acceptable assorti de son Plan des travaux détaillé.

B. ACTIVITÉS DU PTB REPOSANT SUR UN PROJET EN COURS d'EXÉCUTION

- (1) **PP-A/54-331A Favoriser la production de bois de qualité chez les petits exploitants agricoles et dans les plantations communautaires de teck et autres essences précieuses en région tropicale**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,413 449
Budget de l'OIBT:		\$EU	1,413 449
Gouvernement de l'Allemagne:	\$EU		1,413 449

Agence d'exécution: Asie-Pacifique
Cambodge: Administration forestière
Thaïlande: Département royal des forêts/Université de Kasetsart
Viet Nam: Administration forestière/Académie vietnamienne des sciences forestières
Inde: Conseil indien pour la recherche et l'enseignement forestiers
Indonésie: Centre de recherche du Jardin botanique pour la conservation des plantes et Agence nationale de la recherche et de l'innovation forestières (BRIN)
Afrique de l'Ouest
Togo: Université de Lomé

Date de lancement et durée: Novembre 2023 / 36 mois

Ce projet découle d'une note conceptuelle (CN-23026) et a bénéficié en août 2023 d'un financement de 1 413 449 \$EU de la part du Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL). L'OIBT a signé des protocoles d'accord avec quatre pays participants, à savoir la Thaïlande, le Viet Nam, le Cambodge et le Togo. En ce qui concerne les deux autres pays participants (l'Indonésie et l'Inde), la signature des

protocoles d'accord est en attente des résultats de l'examen effectué par les autorités des pays respectifs. La signature du protocole d'accord entre l'OIBT et l'Institut Johann Heinrich Thünen a été conclue en janvier 2024. Le projet a commencé à mettre en œuvre les activités depuis le début du mois de novembre 2023.

Ce projet vise à sensiblement améliorer la production de bois de qualité issu de plantations de teck et d'autres essences précieuses créées par des petits exploitants et communautés dans les régions de l'Asie-Pacifique et d'Afrique de l'Ouest. Dans cet objectif seront favorisées des politiques visant à obtenir un matériel végétal de haute qualité, l'adoption des meilleures pratiques sylvicoles, l'accès à un financement pour promouvoir des cycles de rotation plus longs, la création de valeur ajoutée et l'amélioration de la légalité du bois. Au nombre des principales activités figurent la promotion de programmes financiers investissant dans la production de teck de qualité suivant de longs cycles de rotation et donnent accès aux marchés volontaires du carbone. Tirer parti des marchés des crédits carbone offrirait des incitations supplémentaires et irait dans le sens de l'action mondiale qui est déployée en vue d'atténuer le changement climatique. En outre, elle facilitera la coopération régionale et internationale visant les petits exploitants de plantations gérées suivant des pratiques durables. Grâce à la mise en œuvre efficace de politiques et à la promotion de la collaboration, cette activité contribuera à améliorer les résultats économiques des petites exploitations et des plantations communautaires en région tropicale.

Au moment de la préparation du présent rapport, le projet a enregistré les avancées suivantes:

Produit 1:

Les chaînes d'approvisionnement des petits exploitants et les régimes communautaires de plantation et de gestion du teck et autres essences précieuses ont été renforcés grâce à un accès facile à un matériel de plantation de qualité et à l'emploi de meilleures pratiques en matière de sylviculture, de transformation du bois et de légalité.

- Activité 1.1: Conserver la variation génétique du teck et autres espèces précieuses grâce à une meilleure gestion des zones de production de semences existantes, des vergers à graines et des essais de provenance/progenèse/plantations clonales mis en œuvre en Inde, en Indonésie, au Togo et en Thaïlande (Thaïlande: 20% ; Togo: 15%).
- Activité 1.2: Accompagner les petits exploitants et les communautés locales en vue d'améliorer la gestion des parcelles de démonstration existantes pour le teck et autres espèces précieuses ainsi que la formation sur le terrain dans tous les pays participants (Thaïlande: 25%; Viet Nam: 10%; Cambodge: 5%; Togo: 5%)

Produit 3: La collaboration régionale et internationale, le partage d'informations et la gestion des connaissances, la mise en réseau, l'élaboration de politiques et la sensibilisation aux plantations durables de teck et d'autres essences par les petits exploitants ont été renforcés.

- Activité 3.1: Produire et diffuser du matériel de sensibilisation et de formation sur la conservation et la gestion durable des plantations de teck et autres essences précieuses, ainsi que sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables, conformément aux résultats des activités 1.2 et 2.1 à 2.4 afin de soutenir l'élaboration de la politique forestière mis en œuvre dans tous les pays participants (un (1) bulletin d'information bimensuel sur 18 a été publié).
- Activité 3.3: Planifier et organiser un atelier régional en Thaïlande sur la légalité du bois et un autre atelier régional à Java, en Indonésie, avec la participation d'investisseurs et d'institutions financières pour discuter des schémas de financement promouvant la production de bois de qualité dans les petites plantations de teck (se réunira en septembre 2024 à Bangkok).
- Activité 3.4: Accompagner le partage des enseignements tirés de la promotion de la production de teck de qualité et des chaînes d'approvisionnement légales et durables lors du Congrès mondial de l'IUFRO 2024 (Suède) et de la 5^e Conférence mondiale sur le teck 2025 (Kerala, Inde) afin d'améliorer la collaboration mondiale en matière de teck (quatre résumés de projet présentés au Congrès mondial de l'IUFRO à Stockholm en juin 2024).

L'agence d'exécution a soumis au Secrétariat un rapport d'avancement du projet couvrant les activités jusqu'en juin 2024, qui est disponible sur demande (*en anglais uniquement*). La première réunion du Comité de pilotage du projet s'est tenue à Bangkok le 17 septembre 2024, suivie, le 18 septembre 2024, du premier atelier régional du projet.

(2) **PP-A/56-341B** **Appui à des groupements de femmes pour la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo – Phase III (Togo)**

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	103 331
Budget de l'OIBT:			\$EU	89 581
Soka Gakkai (SG):	\$EU	89 581		
REFACOF:			\$EU	13 750
Agence d'exécution:	Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)			
Date de lancement et durée:	Octobre 2024 / 12 mois			

Cette Activité du PTB reposant sur un projet d'une durée de 12 mois a été financée dans le cadre du troisième Axe programmatique (AP3) intitulé «*Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients*» de la Démarche programmatique associée à la nouvelle architecture de financement qui est mise en œuvre à titre pilote en accord avec les dispositions connexes de la décision 8(LV), laquelle appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif pour rechercher de nouvelles pistes et partenaires de financement en vue de financer les travaux de l'OIBT. La troisième phase de cette activité connexe au PTB a été intégralement financée par l'organisation *Soka Gakkai* (SG), grâce à l'annonce de financement reçue après la cinquante-huitième session du Conseil dans le cadre d'un protocole d'accord de financement basé sur le descriptif de la troisième phase de l'activité connexe au PTB. Le protocole d'accord régissant la mise en œuvre de la troisième phase de cette activité connexe au PTB a été dûment signé en septembre 2023 par toutes les parties (Gouvernement du Togo, REFACOF-Togo, agence d'exécution et Secrétariat de l'OIBT). Le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été effectué en octobre 2023.

L'objectif de développement de la Phase III de ce projet consistera à consolider et à pérenniser les acquis des deux phases précédentes mises en œuvre dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo à travers la création de forêts communautaires qui contribueront à restaurer les paysages forestiers dégradés et à améliorer les moyens de subsistance des communautés, notamment des groupements de femmes. L'objectif spécifique de la Phase III de l'activité, tout en favorisant la participation et l'autonomisation des femmes en matière de restauration des paysages forestiers dégradés, est de consolider davantage les acquis des deux phases précédentes qui ont contribué à accroître le potentiel forestier des départements de Blitta et des Lacs à travers la mise en place de forêts communautaires; et de continuer à mettre en place des sources alternatives de moyens de subsistance pour les communautés locales, notamment les groupements de femmes.

Depuis la cinquante-septième session du Comité et conformément au dernier rapport d'avancement du projet soumis par l'agence d'exécution, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette activité de projet du BWP peuvent essentiellement être résumés comme suit:

- La production de 15 000 plants, l'acquisition d'équipements pour les activités génératrices de revenus (AGR), l'entretien et la protection des anciens sites reboisés ou enrichis ont été intégralement réalisés.
- 13 ha de sites reboisés ou enrichis au cours des deux phases précédentes ont fait l'objet de traitements sylvicoles et ont également été protégés contre les incendies, ce qui a contribué à la bonne croissance des arbres plantés.
- Deux locaux abritant les installations des activités génératrices de revenus ont été acquis et sont utilisés par des groupes de femmes pour les activités génératrices de revenus (transformation des cultures vivrières, conservation des poissons d'un lac voisin).
- Seule l'une des deux motopompes prévues a été achetée au profit des groupements féminins d'Agouegan en raison du montant insuffisant prévu dans la part budgétaire de l'OIBT. Cette situation n'a aucune incidence sur les activités des groupements féminins de Pagala-Gare, puisqu'ils ont déjà bénéficié d'une autre motopompe offerte par le Ministère togolais de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural.

Il ne reste plus qu'à exécuter certaines activités destinées à protéger les plantations forestières créées depuis un an ainsi que les nouvelles contre les départs de feu qui se produisent régulièrement en novembre et décembre. Étant donné qu'il s'agit d'une activité saisonnière, elle ne pourra être réalisée qu'à partir de

novembre 2024, alors que la période de mise en œuvre officielle devrait se terminer en octobre 2024. Par conséquent, lors de la réunion du Comité de suivi, il a été recommandé que la période de mise en œuvre de cette activité du PTB reposant sur un projet soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2024 sans rallonge budgétaire de l'OIBT.

Le Secrétariat de l'OIBT a effectué une mission de suivi (première réunion du Comité de pilotage du projet et visites sur des sites sélectionnés du projet) du 19 au 20 septembre 2024, en collaboration avec le Ministère togolais de l'environnement et des ressources forestières et l'Office de développement et d'exploitation des Forêts (ODEF).

(3) PP-A/56-341C Appui à des groupements de femmes dans la restauration de paysages forestiers dans les départements d'Ouémé et de Zou au Bénin (Bénin)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	80 330,73
Budget de l'OIBT:		\$EU	64 180,73
Soka Gakkai (SG):	\$EU	64 180,73	
ONG W.E.W.:		\$EU	16 150,00

Agence d'exécution: Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) en collaboration avec *World Ecology Women (W.E.W.)* du Bénin

Date de lancement et durée: Octobre 2024 / 12 mois

Cette Activité du PTB reposant sur un projet d'une durée de 12 mois a été financée dans le cadre du troisième Axe programmatique (AP3) intitulé «*Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients*» de la Démarche programmatique associée à la nouvelle architecture de financement qui est mise en œuvre à titre pilote en accord avec les dispositions connexes de la décision 8(LV), laquelle appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif pour rechercher de nouvelles pistes et partenaires de financement en vue de financer les travaux de l'OIBT. Cette activité nouvelle du PTB reposant sur un projet a été intégralement financée par l'organisation *Soka Gakkai (SG)*, grâce à l'annonce d'un financement intersessions reçue après la cinquante-neuvième session du Conseil dans le cadre d'un mécanisme de financement décrit dans le profil de cette activité du PTB reposant sur un projet. Le protocole d'accord régissant la mise en œuvre de cette activité du PTB reposant sur un projet a été dûment signé en août 2024 par toutes les parties (Gouvernement du Bénin, WEW-Bénin, agence d'exécution et Secrétariat de l'OIBT). Le versement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été effectué en septembre 2024.

L'objectif de cette activité du PTB reposant sur un projet est de promouvoir la participation de groupements de femmes à la restauration de paysages forestiers dégradés. Elle vise à créer des forêts communautaires et à souligner l'importance de la lutte contre les effets du changement climatique, tout en contribuant à une amélioration significative des moyens de subsistance des communautés locales impliquées dans sa mise en œuvre. L'objectif spécifique de cette activité du PTB reposant sur un projet consiste à fournir aux groupes de femmes les moyens nécessaires leur permettant d'être des acteurs clés de la restauration de paysages forestiers dégradés, pour contribuer ainsi à l'amélioration de l'environnement local et du bien-être économique des communautés impliquées dans sa mise en œuvre dans les départements de l'Ouémé et du Zou au Bénin.

Sur la base des informations fournies par l'agence d'exécution (WEW-Bénin), les progrès réalisés au cours de la phase initiale de la mise en œuvre de cette activité du PTB reposant sur un projet concernent principalement les campagnes de concertation et de sensibilisation contribuant à garantir la participation des parties prenantes concernées, en vue de son exécution harmonieuse qui a débuté en septembre 2024 suite au le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT.

C. PROJETS, AVANT-PROJETS ET ACTIVITÉS DU PTB REPOSANT SUR UN PROJET EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

Aucun.

D. PROJETS ET AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE FINANCEMENT**(1) PPD 203/23 Rev.1 (F) Appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine d'Oti au Togo (Togo)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	170 342
Budget de l'OIBT:	\$EU	117 712
Gouvernement du Togo:	\$EU	52 630

Agence d'exécution: Association Les Amis de l'Environnement (AMEN)

Période d'approbation: Octobre 2023

Date de lancement et durée: À déterminer / 10 mois

Cet avant-projet vise à dresser une étude de référence de la Zone écologique I au Togo (voir carte en annexe) afin de produire un document de Projet relatif à la conservation et à la gestion durable des formations végétales naturelles dans la plaine d'Oti, au Togo. L'idée maîtresse de cette initiative est de réduire ou d'éliminer les impacts délétères résultant de la destruction des écosystèmes dans cette zone et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés bénéficiaires. Les principaux produits seront les suivants: 1) des données issues des enquêtes forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sur la zone du projet sont disponibles; et 2) une proposition de projet relative à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine d'Oti, au Togo, est élaborée pour soumission à l'OIBT.

(2) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau (Sumatra) en Indonésie – Phase II (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	380 246
Budget de l'OIBT:	\$EU	248 154
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	6 272
<i>Sinarmas Forestry & Partners</i>	\$EU	125 820

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement forestier, Agence de recherche-développement et de l'innovation en matière d'environnement (FOERDIA), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Rev.3: Approuvée en octobre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase II - 12 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et a été révisé en deux phases, en tenant compte des fonds disponibles pour sa mise en œuvre immédiate. La phase I, axée sur l'amélioration du cadre de planification et de la capacité institutionnelle de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR), est actuellement opérationnelle grâce à un financement du gouvernement de la République de Corée. La phase II de ce projet, centrée sur la promotion de partenariats entre les principales parties prenantes pour la gestion opérationnelle de GSK-BR, débutera, si elle est financée, après l'achèvement de la phase I.

La GSK-BR, qui couvre une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra, a été désignée réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette Réserve de biosphère n'a pas été gérée de manière durable. Par conséquent, le projet a été conçu pour initier un cadre de mise en œuvre efficace de la gestion durable et de

la conservation de la GSK-BR en réalisant les objectifs de gestion et les fonctions de base de celle-ci. Son objectif spécifique consiste à favoriser la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace.

(3) PD 808/16 Rev.5 (F) Phase II Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines – Phase II (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	330 736
Budget de l'OIBT:	\$EU	246 488
Gouvernement de la Côte d'Ivoire:	\$EU	84 248

Agence d'exécution: Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Rev.5: Approuvée en mars 2023

Date de lancement et durée: À déterminer / 12 mois

La première approbation de ce projet de 36 mois a eu lieu en septembre 2019 par le biais de la procédure d'approbation électronique relatif au Cycle des projets de 2019. Ce projet a été révisé et de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT, ce conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil régissant la prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé, en 2021. Le projet a été partiellement financé au moyen d'un montant de 320 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon pendant la période intersessions entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Le projet ayant été partiellement financé, il a été révisé en un projet multiphasé, qui a été approuvé en mars 2023, la Phase I devant être mise en œuvre à l'aide du montant susmentionné. L'accord du projet PD 808/16 Rev.5 (F) en régissant la Phase I a été signé par toutes les parties en septembre 2023.

Le bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est un arbre à usages multiples qui a une incidence directe sur les revenus complémentaires des ménages. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce l'un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde et la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant les aliments pour la consommation humaine, le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). Au vu de ces valeurs, le bois de vène a fait l'objet d'une surexploitation (frauduleuse et illégale), en particulier pendant la période de crise qu'a connue le pays. Ce projet a pour objectif de développement de contribuer à la gestion durable des écosystèmes de l'arbre à bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) situés dans la région de Bagoué en Côte d'Ivoire. Son objectif spécifique consiste à sauvegarder l'arbre à bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali qui se trouvent dans la région de Bagoué située au nord de la Côte d'Ivoire. La Phase II du projet commencera, si elle est financée, à l'achèvement de la Phase I.

(4) PD 905/19 Rev.3 (F) Phase II Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo - Phase II (Togo)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	366 493,00
Budget de l'OIBT:	\$EU	282 624,16
Gouvernement du Togo:	\$EU	83 868,45

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Rev.3: Approuvée en March 2023

Date de lancement et durée: À déterminer / 18 mois

La première approbation de ce projet de 36 mois a eu lieu en septembre 2019 par le biais de la procédure d'approbation électronique du Cycle des projets de 2019. Le projet a été partiellement financé au moyen d'un montant de 200 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon apportée dans l'intervalle entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du CIBT. Le projet ayant été partiellement financé, il a été révisé en un projet multiphases, qui a été approuvé en mars 2023, la Phase I devant être mise en œuvre à l'aide du montant susmentionné. L'accord du projet PD 905/19 Rev.3 en régissant la Phase I a été signé par toutes les parties en mai 2023. Le décaissement de la première tranche des fonds OIBT, nécessaire au démarrage de la mise en œuvre du projet, a été réalisé en août 2023 après la réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport de lancement acceptable assorti de son Plan des travaux détaillé.

La forêt classée de la Fosse-aux-Lions était jadis une superbe réserve de faune et de flore. Mais suite aux troubles sociopolitiques qu'a connus le Togo dans les années 1990, cette forêt classée, comme la plupart des aires protégées, a été envahie et dévastée par les populations riveraines, remettant ainsi en question la gestion non participative et unilatérale menée par l'Administration forestière depuis l'époque coloniale. Des évolutions majeures en ont découlé pendant des décennies, notamment la dégradation des ressources forestières, de la biodiversité, l'exploitation anarchique et la progression de la paupérisation des populations riveraines. L'objectif de développement de ce projet est d'améliorer les conditions de vie des populations de la préfecture de Tône et de Tandjoaré à travers la gestion durable de la Forêt classée de la Fosse-aux-Lions. Son objectif spécifique est de gérer la Forêt classée de la Fosse-aux-Lions suivant des pratiques durables afin d'améliorer les conditions de vie et l'environnement des populations locales. La Phase II du projet débutera, si elle est financée, à l'achèvement de la Phase I.

(5) PD 925/22 Rev.2 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo (Togo)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	947 208
Budget de l'OIBT:	\$EU	591 808
Gouvernement du Togo:	\$EU	355 400

Agence d'exécution: Association Les Amis de l'Environnement (AMEN)

Période d'approbation: Octobre 2023

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Les ressources forestières sont soumises à une dégradation continue, ce qui compromet les chances d'amélioration des conditions de vie des populations locales. Face à cette situation, le Gouvernement togolais a élaboré des documents de politique, de stratégie et de programme axés sur la réhabilitation des écosystèmes dégradés comme une préoccupation majeure en collaboration avec les partenaires techniques et financiers. En conséquence, le gouvernement du Togo a soumis une proposition d'avant-projet en relation avec la zone de la plaine du Mono pour un financement de l'OIBT. Le financement d'avant-projet a permis d'élaborer cette proposition de projet de conservation et de gestion durable des forêts naturelles de la plaine du Mono en vue de réduire, voire d'éradiquer, les conséquences délétères résultant de la destruction extensive des écosystèmes de cette zone, et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de l'environnement des populations bénéficiaires afin de garantir des ressources naturelles suffisantes pour les générations présentes et futures sur la base d'un développement durable.

Le projet vise à contribuer au développement et à la gestion durable des forêts nationales. Plus précisément, le projet améliorera la productivité des plantations forestières et favorisera la gestion des forêts communautaires appartenant aux communautés locales. L'objectif de cette nouvelle initiative est d'inciter les populations rurales dans leur ensemble à améliorer leur environnement et leurs conditions de vie grâce à la gestion durable des ressources naturelles présentes sur leur territoire.

(6) PD 936/24 Rev.1 (F) Protection et restauration des terres forestières pour les zones de captage, la régulation et la recharge du bassin versant du Haut-Salinas au Guatemala, comme mesure d'adaptation au changement climatique dans le but d'assurer l'alimentation en eau de la population guatémaltèque (Guatemala)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	615 031,10
Budget de l'OIBT:	\$EU	496 959,10
Water for People:	\$EU	74 472,00
INAB & Conseils municipaux locaux:	\$EU	43 600,00

Agence d'exécution: Water for People (WFP)

Agence collaboratrice: Institut national des forêts (INAB) et conseils municipaux locaux

Période d'approbation: Octobre 2024

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Le département du Quiché, situé dans la région nord-ouest du Guatemala, couvre une superficie de 8 378 km² (7,67% du territoire national), dont environ 42,5% sont sous couvert forestier. La zone d'intervention du projet couvre quatre municipalités situées dans le cours supérieur du bassin versant du fleuve Salinas.

Consciente de l'importance des forêts et de leur lien avec les services environnementaux liés à l'eau, l'association *Water for People* (WFP), en coordination avec l'Institut national des forêts (INAB), a élaboré ce projet en vue de maintenir, de restaurer et d'accroître le couvert forestier sur au moins 800 hectares, dans des zones d'importance élevée à très élevée pour la recharge en eau du bassin hydrographique du Haut-Salinas, ainsi que de mettre en œuvre deux mécanismes de compensation pour les services environnementaux liés à l'eau afin de renforcer la gouvernance des ressources en eau dans la région et d'assurer la pérennité sociale, économique et environnementale des ressources en eau.

(7) PD 938/24 Rev.1 (F) Gestion durable des forêts de production conduite par les communautés traditionnelles d'Amazonie brésilienne (Brésil)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1,656 672
Budget de l'OIBT:	\$EU	678 531
Gouvernement du Brésil:	\$EU	978 141

Agence d'exécution: Société brésilienne de recherche agronomique, Amazonie orientale (*Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária Amazonia Oriental*, EMBRAPA)

Période d'approbation: Octobre 2024

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Les communautés traditionnelles qui produisent du bois en Amazonie brésilienne sont confrontées à des défis importants. Le plus important tient à l'organisation communautaire, au faible accès à une assistance technique et à la formation ainsi qu'à la nécessité de s'adapter à des modèles de gestion qui ne répondent pas de manière adéquate à leurs besoins et à leurs capacités. Le projet vise à renforcer les communautés dans l'Unité de conservation *Verde para Sempre* située dans l'État du Pará, qui couvre une superficie de 13 000 km². Ce projet appliquera une approche interdisciplinaire et multi-institutionnelle associant le renforcement organisationnel et les compétences en matière de gestion forestière.

(8) PD 940/24 Rev.1 (F) Renforcement de la désignation concrète des surfaces forestières et des droits coutumiers dans la province du Nusa Tenggara oriental comme condition préalable à la mise en place de la gestion durable des forêts (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	673 715
Budget de l'OIBT:	\$EU	599 555
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	74 160

Agence d'exécution: Direction générale de la planification forestière et de la gouvernance environnementale, Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie

Période d'approbation: Octobre 2024

Date de lancement et durée: À déterminer / 30 mois

La gestion durable des forêts (GDF) est la clé de la productivité forestière et de la continuité du flux d'avantages (sociaux, économiques et écologiques) dont bénéficient les populations locales, nationales et mondiales. Dans le contexte indonésien, l'une des conditions préalables à la mise en place de la GDF est un régime foncier clair et légitime. La désignation des surfaces forestières est le processus formel par lequel le gouvernement affecte certaines zones à des forêts de conservation, de protection et de production dans le cadre d'un processus participatif de marquage des limites et d'une déclaration officielle. Outre le fait de renforcer le caractère légal et légitime des zones forestières, leur processus de désignation permet également de reconnaître les terres gérées par les communautés locales, tout en contribuant à résoudre les divers litiges concernant les limites des zones forestières et des terres coutumières dans la province de NTT, qui continuent de survenir et d'être la cause d'une gestion forestière durable inefficace.

L'objectif principal de ce projet est d'accélérer la désignation effective des zones forestières comme condition préalable à la GDF dans la province de NTT. Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: a) la reconnaissance et la résolution des droits des communautés locales; b) l'amélioration de la capacité et de l'acceptation par les communautés de la sécurisation des limites des zones forestières et foncières; c) le renforcement des institutions locales en charge de gérer les régimes fonciers; et d) le développement d'un modèle commercial reposant sur la foresterie au niveau des communautés.

(9) PD 941/24 Rev.1 (F) Renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud du Bénin pour une gestion durable des plantations forestières (Bénin)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	629 612
Budget de l'OIBT:	\$EU	537 712
Bénin (CPDRN-NGO):	\$EU	91 900

Agence d'exécution: Centre de promotion du développement local et de gestion durable des ressources naturelles (CPDRN)

Agence collaboratrice: Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC); Société nationale du bois (SONAB)

Période d'approbation: Octobre 2024

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Les paysages forestiers subissent une dégradation continue dans le sud du Bénin – le secteur d'implantation des sites Ramsar de conservation de l'environnement 1017 et 1018 – menaçant l'ensemble de l'écosystème, la biodiversité, les ressources naturelles, ainsi que les moyens de subsistance des

communautés locales. Au nombre des stratégies mises en œuvre pour inverser cette tendance figurent le reboisement et le développement de plantations forestières pour répondre à la demande grandissante en produits forestiers. Les enquêtes menées dans le cadre de l'élaboration des projets ont montré que les itinéraires techniques et les opérations sylvicoles n'étaient pas respectés. En conséquence, les plantations forestières produisent de faibles rendements en termes de quantité et de qualité. Il en résulte un découragement et un changement de vocation chez les arboriculteurs.

Ce projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires dans le sud du Bénin vise à assurer la gestion durable des plantations forestières et à améliorer les moyens de subsistance des acteurs et des communautés rurales disposant de ressources financières limitées, tout en contribuant spécifiquement à la conservation des forêts naturelles et à la restauration des paysages forestiers dégradés dans les zones ciblées par le projet. Le projet découle de la mise en œuvre de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) intitulé: «*Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin*» qui a été mis en œuvre antérieurement par la même agence d'exécution.

* * *